



Dimanche 27 septembre 2020

Rando Pommiers et Chaumières

Nom: _____ Prénom: _____ Age: _____

Club: _____ N° Licence: _____

Adresse mail: _____

	Homme	Femme	Moins de 18 ans	
Route	35 km	45 km	55 km	
VTT	25 km	35 km	45 km	60 km
Marche - trail			10 km	15 km

- 1- Les participants sont tenus de respecter le code de conduite et d'adhérer les règlements des services de police ou de gendarmerie autorisés dans l'enceinte de la course et de la réglementation existante.
 - 2- La responsabilité personnelle du participant concerne plus particulièrement au regard de ses déplacements, déplacements, vêtements et équipements.
 - 3- Les organisateurs détiennent les participants sont tenus conformément aux dispositions du Code de la route et de la réglementation existante, notamment au regard des règles de sécurité et de conduite.
 - 4- Les organisateurs ont l'honneur d'organiser l'événement sous l'égide de la Fédération Française de la Marche et du Trail (FFMT) et de la Fédération Française de la Marche et du Trail (FFMT) ainsi que d'adhérer au statut de membre de la Fédération Française de la Marche et du Trail (FFMT).
 - 5- Le port de vêtements adéquats est obligatoire.
 - 6- Les organisateurs détiennent la responsabilité en cas d'accident ou de pertes ou d'objets oubliés pendant la course.
 - 7- Les organisateurs détiennent la responsabilité en cas de vol ou de dégradation.
 - 8- Les participants sont tenus de respecter les règles de sécurité et de conduite.
 - 9- Tout participant doit être en possession de sa licence de la Fédération Française de la Marche et du Trail (FFMT) et de la Fédération Française de la Marche et du Trail (FFMT).
 - 10- La participation à la course Pommiers et Chaumières implique la prise de connaissance de règlement des déplacements existants, l'engagement en tant que participant et l'adhésion au statut de membre de la Fédération Française de la Marche et du Trail (FFMT).
- Un certificat de prise de connaissance de règlement et de l'adhésion à la Fédération Française de la Marche et du Trail (FFMT) sera remis à tous les participants.

Signature: _____



Dimanche 27 septembre 2020

Rando Pommiers et Chaumières

Nom: _____ Prénom: _____ Age: _____

Club: _____ N° Licence: _____

Adresse mail: _____

	Homme	Femme	Moins de 18 ans	
Route	35 km	45 km	55 km	
VTT	25 km	35 km	45 km	60 km
Marche - trail			10 km	15 km

- 1- Les participants sont tenus de respecter le code de conduite et d'adhérer les règlements des services de police ou de gendarmerie autorisés dans l'enceinte de la course et de la réglementation existante.
 - 2- La responsabilité personnelle du participant concerne plus particulièrement au regard de ses déplacements, déplacements, vêtements et équipements.
 - 3- Les organisateurs détiennent les participants sont tenus conformément aux dispositions du Code de la route et de la réglementation existante, notamment au regard des règles de sécurité et de conduite.
 - 4- Les organisateurs ont l'honneur d'organiser l'événement sous l'égide de la Fédération Française de la Marche et du Trail (FFMT) et de la Fédération Française de la Marche et du Trail (FFMT) ainsi que d'adhérer au statut de membre de la Fédération Française de la Marche et du Trail (FFMT).
 - 5- Le port de vêtements adéquats est obligatoire.
 - 6- Les organisateurs détiennent la responsabilité en cas d'accident ou de pertes ou d'objets oubliés pendant la course.
 - 7- Les organisateurs détiennent la responsabilité en cas de vol ou de dégradation.
 - 8- Les participants sont tenus de respecter les règles de sécurité et de conduite.
 - 9- Tout participant doit être en possession de sa licence de la Fédération Française de la Marche et du Trail (FFMT) et de la Fédération Française de la Marche et du Trail (FFMT).
 - 10- La participation à la course Pommiers et Chaumières implique la prise de connaissance de règlement des déplacements existants, l'engagement en tant que participant et l'adhésion au statut de membre de la Fédération Française de la Marche et du Trail (FFMT).
- Un certificat de prise de connaissance de règlement et de l'adhésion à la Fédération Française de la Marche et du Trail (FFMT) sera remis à tous les participants.

Signature: _____